

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de MONTRY

APPROBATION

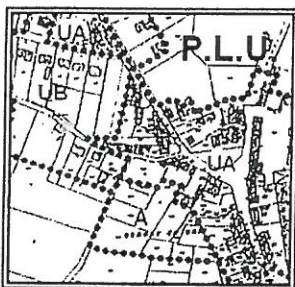
Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du 13.10.2012

LE MAIRE



CABINET D'URBANISME
Xavier FRANCOIS
3^e, rue Saint Georges
77840 COULOMBS EN VALOIS

Tel : 06 80 70 47 51
e-mail : francois.xa@wanadoo



PIECE N°8.1

NOTICE EAU
POTABLE

NOTICE EAU POTABLE

La commune est propriétaire des réseaux de distribution d'eau potable. Montry dispose pour le réseau d'adduction d'eau de 22,4 km de canalisations en matériaux divers tels que fonte, polyéthylène etc... Le nombre de compteurs individuels raccordés au réseau est d'environ 1340. Le réseau général peut être considéré comme en assez bon état puisque les mesures réalisées donnent un rendement du réseau d'environ 80 % (pour 100 litres au départ du réseau 80 arrivent à destination) c'est-à-dire dans la partie supérieure de la moyenne nationale.

La commune a choisi de confier à la SAUR l'exploitation de ses installations en potable sous forme de contrats d'affermage (l'exploitant prélève directement sa rémunération auprès des consommateurs).

Pour l'eau potable ce contrat ne concerne que la distribution puisque l'eau potable est fournie par le Syndicat intercommunal de potabilisation et d'alimentation en eau potable du confluent des vallées de Marne et Morin (la part du fermier comprend l'achat de l'eau au SIPAEP).

L'usine de potabilisation est située à Condé-Saint-Libiaire. Actuellement le captage des eaux se fait dans la nappe alluviale du Morin et de la Marne, et c'est l'usine de pompage de Condé-Sainte-Libiaire qui est chargée du traitement de l'eau.

Le SIPAEP a fait le choix de construire une nouvelle usine, sise sur la Commune de Montry, pour assurer une eau de meilleure qualité sanitaire, par une maîtrise des risques de contamination liés aux produits phytosanitaires et l'élimination des bactéries (cryptosporidium, giardia..) et en quantité suffisante.

Il a fait aussi le choix de réduire la dureté de l'eau produite en intégrant à son projet une unité de « décarbonatation ». L'eau de l'actuel pompage affiche en moyenne un titre hydrotimétrique {TH} (calcaire dans l'eau) qui classe cette eau dans la catégorie des eaux très dures.

Le Syndicat intercommunal de potabilisation et d'alimentation en eau potable du confluent des vallées de Marne et Morin (SIPAEP) regroupe les communes de : Condé-Sainte-Libiaire, Esbly, Isles-les-Villenoy, Mareuil-les-Meaux, Montry, Quincy-Voisins, le Syndicat intercommunal des eaux de Couilly-Pont-aux-dames et Saint-Germain-sur-Morin.

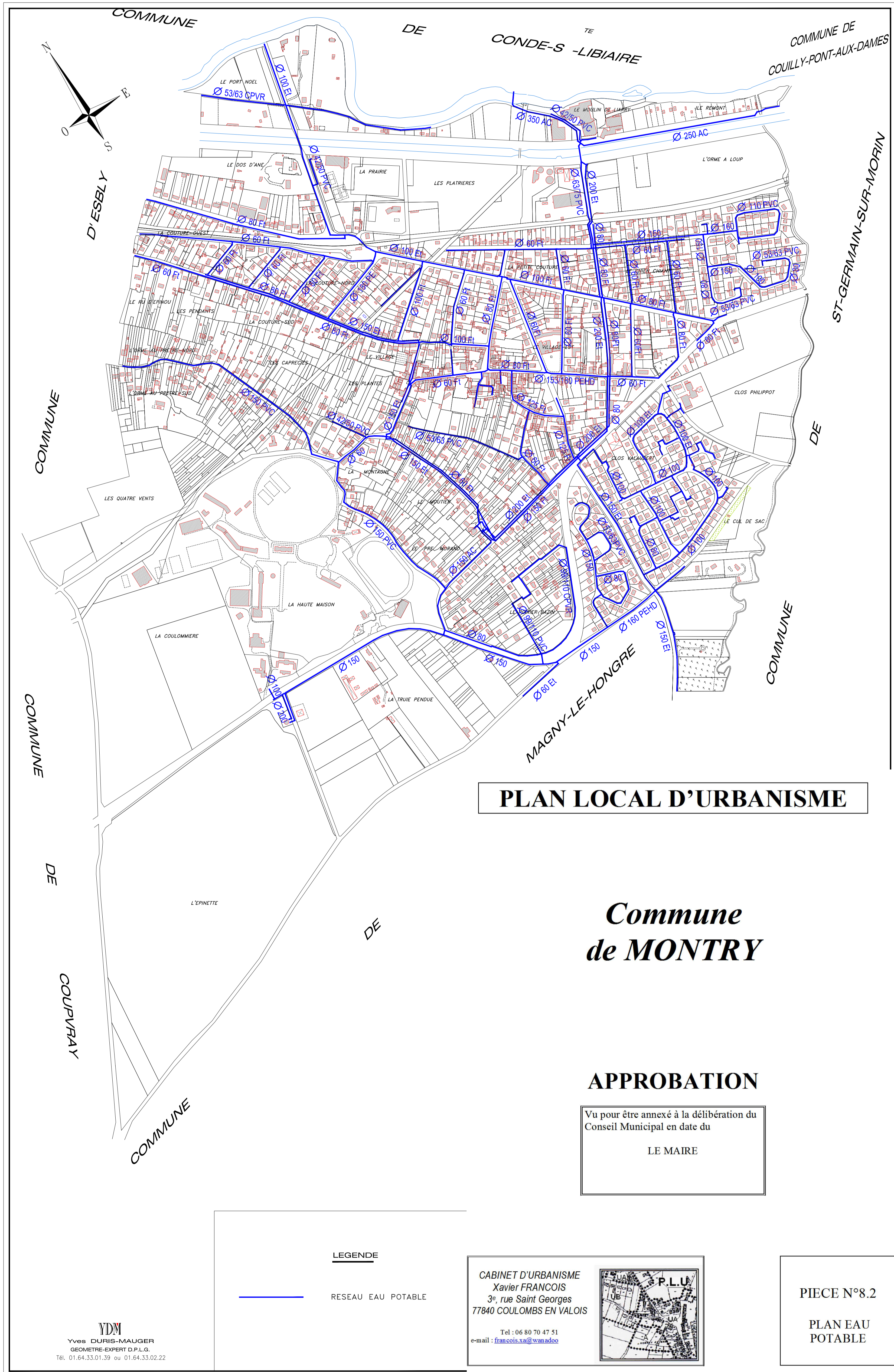
L'eau est emmagasinée rue du Moutier (760 mètres cubes) dans les réservoirs suivants :

- 2 cuves de 180 mètres cubes
- 1 cuve de 400 mètres cubes
- cote de radier : 80.50 mètres
- RD 934
- 1 cuve de 300 mètres cubes
- cote de radier : 118.50 mètres

Le réseau comprend deux étages de distribution :

- réseau bas : ce réseau est calé sur les réservoirs de la rue de Moutier. Il est alimenté par deux refoulement distribution de diamètre 150 et 200 mm
- réseau haut : une reprise de pompage équipée de groupes de pompes de 20 mètres cubes/heure et un refoulement distribution 150 mm permettent l'alimentation du réservoir de la RD 934.

Le réseau de distribution de Montry est satisfaisant, et notamment pour permettre une protection contre l'incendie conforme aux normes.



PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de MONTRY

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du

LE MAIRE

LEGENDE

— RESEAU EAU POTABLE

YDM
Yves DURIS-MAUGER
GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
Tel: 01.64.53.01.39 ou 01.64.53.02.22

CABINET D'URBANISME
Xavier FRANCOIS
3^e rue Saint Georges
77840 COULOMBS EN VALOIS
Tel: 06 80 70 47 51
e-mail: francois.x@wanadoo.fr

PIECE N°8.2
PLAN EAU POTABLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de MONTRY

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du 19.10.2012



CABINET D'URBANISME
Xavier FRANCOIS
3^e, rue Saint Georges
77840 COULOMBS EN VALOIS

Tel : 06 80 70 47 51
e-mail : francois.xa@wanadoo



PIECE N°9.1

NOTICE
ASSAINISSEMENT

NOTICE ASSAINISSEMENT

La commune de Montry est propriétaire des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration.

Montry a fait de très gros investissements pour répondre aux obligations de mise aux normes du système d'assainissement (réseaux et station d'épuration).

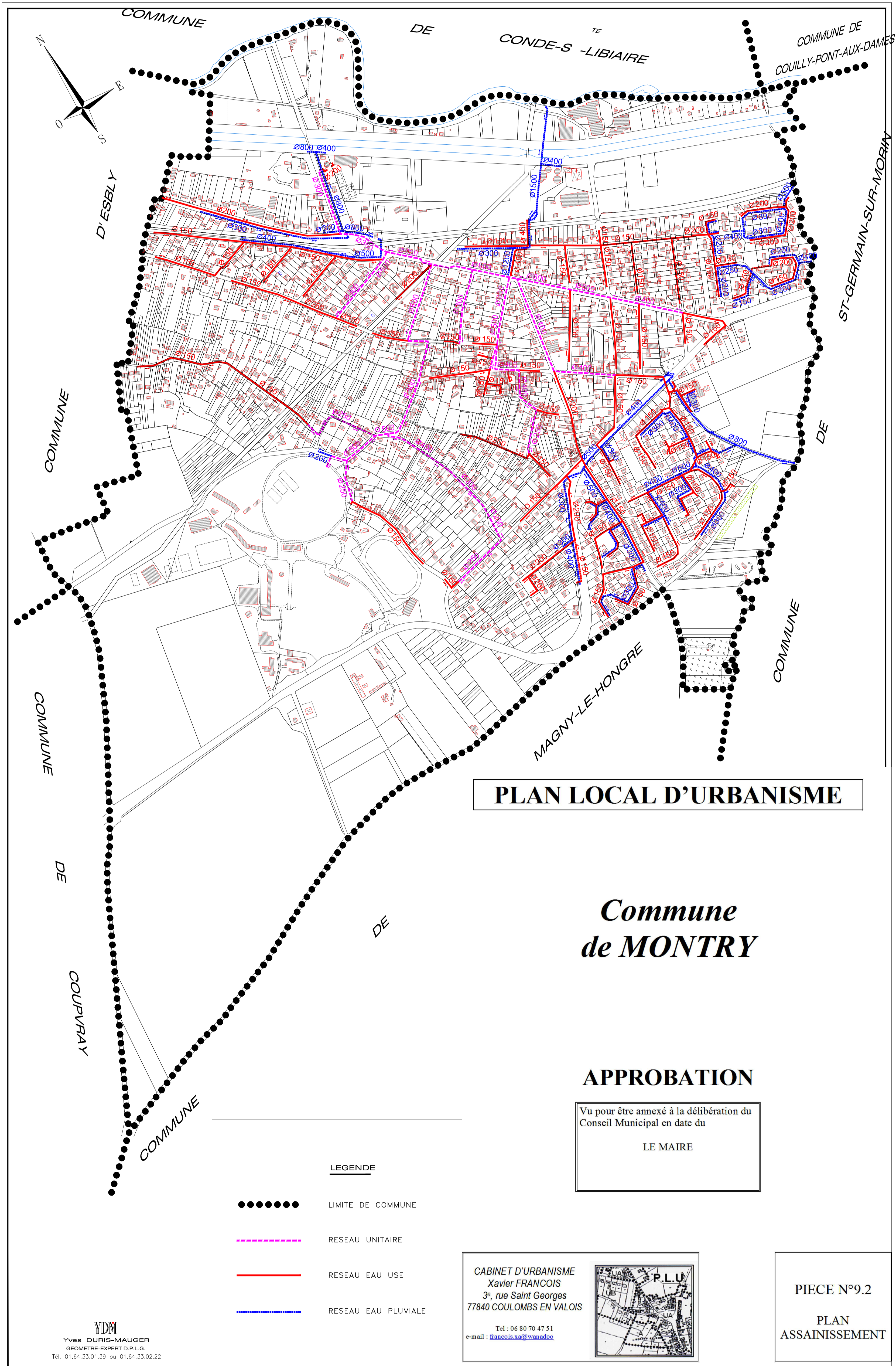
La commune a choisi de confier à la SAUR l'exploitation de ses installations en assainissement sous forme de contrats d'affermage (l'exploitant prélève directement sa rémunération auprès des consommateurs). Ce contrat vient d'être renouvelé pour six ans.

L'ouvrage de traitement collectif

La station d'épuration est de type « boues activées à aération prolongée » de 6100 équivalents/habitant située rue de Condé à proximité de la branche alimentaire du canal de Chalifert. Le milieu récepteur est le Grand Morin.

Le réseau

Le réseau est de type séparatif et unitaire et le réseau sera mis aux normes progressivement. 98 % de la population est relié à un système d'assainissement collectif



PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de MONTRY

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du
LE MAIRE

LEGENDE

- LIMITE DE COMMUNE
- RESEAU UNITAIRE
- RESEAU EAU USE
- RESEAU EAU PLUVIALE

YDM
Yves DUFFRES-MAUGER
GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
Tel : 01.64.33.01.39 Fax : 01.64.33.02.22

CABINET D'URBANISME
Xavier FRANCOIS
3^e rue Saint Georges
77840 COULOMBS EN VALOIS
Tel : 06 80 70 47 51
e-mail : francois.xa@wanadoo

PIECE N°9.2
PLAN ASSAINISSEMENT